

COMMUNE DE PAUDEX

PLAN 3

Coordonnées moyennes : 2'541'295 / 1'151'390

Propriétaires : HALFON Olivier et Isabelle

DESIGNATION CADASTRALE

Parcelle n° 138 - "La Grangette" "Route de la Bernadaz 20"	
Habitation et garage n° 201	175 m ²
Accès, place privée	94 m ²
Jardin	1'491 m ²
	1'760 m ²

SERVITUDES * reportée sur plan

323'261	Zone/quartier : restriction de bâtir
* 323'257	Zone/quartier : restriction de bâtir
323'263	Zone/quartier : restriction de bâtir
323'264	Zone/quartier : restriction de bâtir

MENTIONS * reportée sur plan

* 286'716	Précarité de construction
2016/2931	Mensuration en cours

Propriétaires voisins :

Parcelle 136	BEHBEHANI Ali, Hussein, Maliha et Samiha
Parcelle 137	MARTIN Pierre
Parcelle 139	DEVAUD Pierre-Alain et Myriam
Parcelle 162	Pully la Commune

Zone d'habitation de faible densité 15 LAT – A

Secteur de restrictions lié aux dangers naturels : Glissements superficiels spontanés potentiels

Secteur üB de protection des eaux / Degré II de sensibilité au bruit / Pas de note au recensement architectural

--- Limite des constructions selon l'article 36 de la Loi sur les routes

--- Limite des constructions à l'Aire forestière selon constatation du 4 août 2010

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier

OBJET DE LA DEMANDE (CAMAC N° 241'207)

Démolition du bâtiment n° 201 ECA

Construction d'un immeuble de 8 logements et d'un parking souterrain de 14 places de parc voitures, 6 places motos et 16 places vélos

Niveau du rez-de-chaussée : 463.56 m

Chauffage par PAC (sol-eau) / Panneaux solaires / 4 Sondes géothermiques

Accès, 1 place voiture et 2 places moto visiteurs / Place de jeux

EU et EC à raccorder aux collecteurs communaux existants

OBJET DE LA DEMANDE COMPLEMENTAIRE (CAMAC N° 248'985)

Modification du niveau du rez-de-chaussée : 463.26 m et des hauteurs d'étages

Agrandissement des sous-sol -1 et -2

Modification de l'attique et des panneaux solaires

Modification des aménagements extérieurs

Ajout de 12 places de parc vélos et d'un espace conteneurs

~~Dérogation : A l'article 27 de la loi forestière (limite des constructions à l'Aire forestière selon constatation du 4 août 2010)~~

Détails : voir plans de l'architecte

PLAN DRESSE POUR DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE COMPLEMENTAIRE

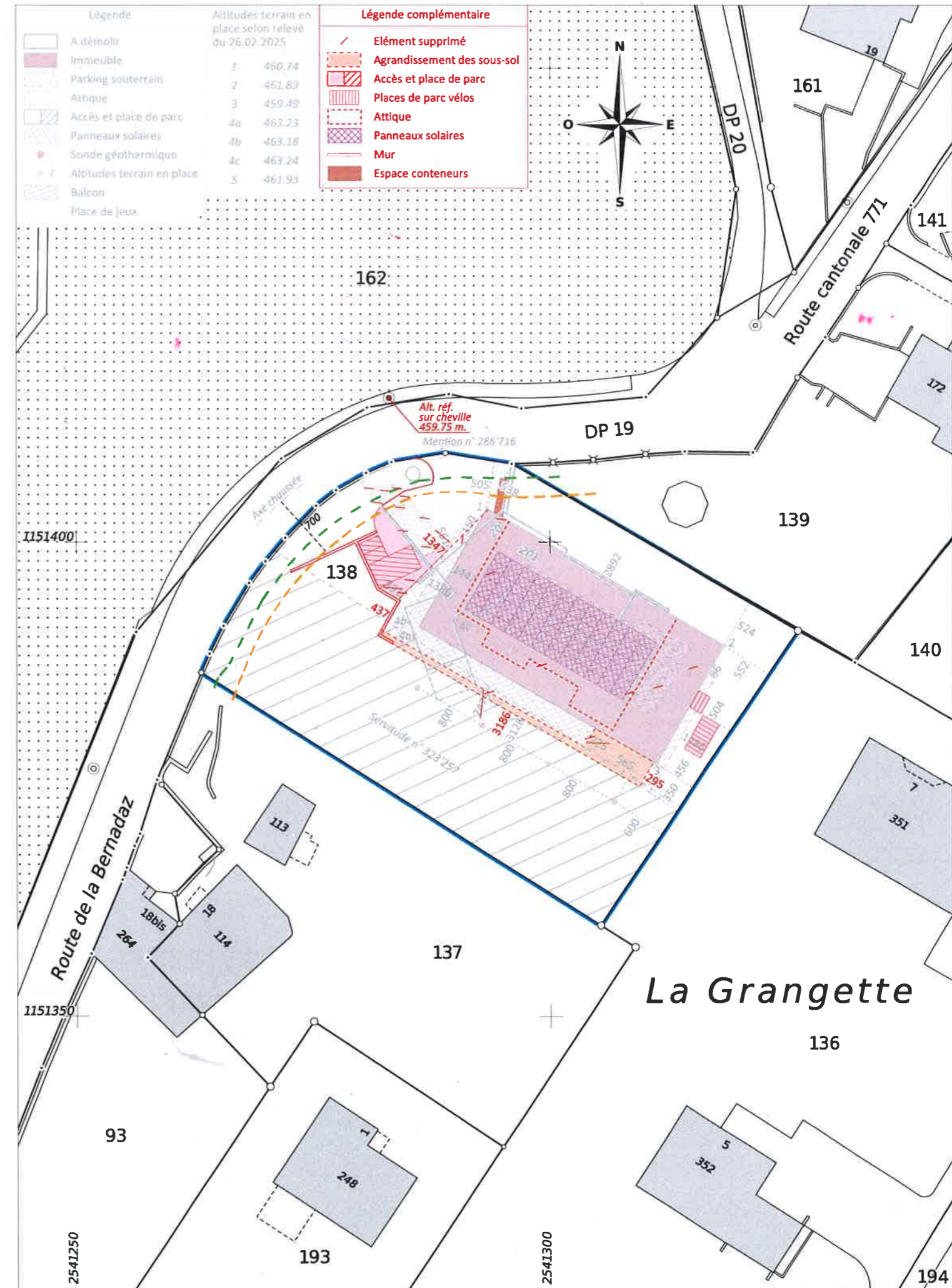
Sébastien Hämmerli / Inés Sancho Dupraz
Ingénieurs géomètres brevetés



Les propriétaires :

Cheseaux-sur-Lausanne, le 17 avril 2025

Cheseaux-sur-Lausanne, le 30 mars 2026



ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA

DT n° 5588-008 - Compl - Cheseaux-sur-Lausanne, le 30 mars 2026

1:500

Mensuration numérique MO93

Source : Géodonnées Etat de Vaud du 11/12/2024